

La Sociale - Contribution au débat

Odette ou la Sécu à Arles ! :

Dans le cadre de cette présentation de la création de la Sécurité sociale il nous a paru intéressant de resituer sur Arles l'emplacement de ses premiers services.

Avant d'être située à la cité administrative, actuellement en travaux, avenue des Alycamps, la sécu était, dans les années 60 à Griffeuille, à l'emplacement de l'actuel bureau de poste. Encore avant, dans les années 50, les anciens s'en souviennent, rue Emil Zola, à l'angle de la rue de la Paix, dans des baraquements. Les quels étaient précédemment occupés par le commissariat de police.

C'est en effet par délibération en date du 14 avril 1949 que le conseil municipal propose à la Caisse Départementale de Sécurité Sociale d'installer leurs services arlésiens à cet endroit, évoquant « *les conditions de logement précaires et défectueuses de la section d'Arles* ». Arles n'était donc qu'une section rattachée au département.

Mais où se trouvait donc la sécu, si mal logée, de la libération à 1950 ?!

Nous avons mené notre petite enquête et grâce à plusieurs témoignages nous avons pu découvrir qu'il s'agissait du 21 rue du Grand Prieuré, entre les thermes Constantin et la rue de l'Hoste. Merci ici à nos camarades Daniel Novi qui fut directeur de la Sécu à Arles, Ginetto Comellini, qui fut administrateur CGT de la sécu de 1964 à 1967, mais aussi à René Tessier un autre ancien des CMP. Merci aussi aux amis du Vieil Arles.

Merci enfin au service des archives de la Ville d'Arles pour leur implication. C'est ainsi que nous avons pris connaissance de la délibération 1649, mais surtout des raisons de l'implantation de la sécu au bord du Rhône. En effet c'était le quartier des maisons clauses, devenues maisons de tolérance. Il y avait aussi des maisons de rendez-vous ; c'était le cas de la Maison Odette, située...21 rue du grand Prieuré.

Le 13 juin 1946 courrier du Préfet des BDR au maire d'Arles pour application de la loi 46.685 du **18 avril 1946** prononçant la fermeture des maisons de tolérance.

13 Septembre 1946 - Procès-verbal de notification à la propriétaire des murs de la maison de tolérance "Odette" situé 21 rue du Grand Prieuré à Arles, d'un arrêté de M. le Maire d'Arles :

Art 1 - Est retirée à titre définitif, avec effet du 1er octobre 1946, l'autorisation d'ouverture et d'exploitation des maisons de tolérance existant sur le territoire de la commune d'Arles.....

Art 2 - A compter de la même date :

- seront retirées toutes licences pour débits de boissons accordées aux gérants, détenteurs ou tenanciers des Ets visés à l'article ci-dessus,
- **les locaux visés au même article devront être évacués en vue de leur affectation par Monsieur le Préfet des B.D.R. conformément à l'ordonnance du 11 octobre 1945.**

Ordonnance relative à la réquisition de logements, pour y installer donc, la sécurité sociale ! Et probablement reloger dans les autres maisons réquisitionnées les personnes dont les habitations avaient été détruites pendant les bombardements.

Louis Pasquet :

Deux mots suggérés par les amis du vieil Arles, sur Louis Pasquet. Né à Tarascon il est rapidement employé à la Poste où il fait de brillantes études et une belle carrière. Il invente le combiné écouteur transmetteur ou encore les chèques postaux ! Il devient par la suite conseiller général de Tarascon puis sénateur des BdR de 1920 à 1931. Sensible aux questions sociales, c'est en cette qualité qu'il présente et défend en 1927 un projet de loi sur les assurances sociales. (Ministre du travail pendant 6 jours du gouvernement Herriot qui en a duré 3 !)

La Loi du 5 avril 1928 crée pour tous les salariés une **Assurance Vieillesse fondée sur le principe de la capitalisation ainsi qu'une Assurance Maladie**. Celle-ci fut complétée par la Loi du 30 avril 1930.

Louis Pasquet avait obtenu en 1929 la création à Arles d'une école de la maréchalerie devenue école des métiers, aujourd'hui Lycée Technique qui porte son nom.

Ambroise Croizat : (d'une dénomination à une autre...)

On a pu voir dans le film comment les pouvoirs politiques qui ont suivi la mise en place de la sécu, se sont employés à faire oublier Ambroise Croizat. C'est pourquoi l'Union Locale CGT d'Arles a demandé au maire de la Ville d'Arles de bien vouloir faire nommer un espace public « Ambroise Croizat ». Il existait bien un foyer-logement à Raphèle qui portait ce nom, mais suite à sa fermeture, seul le groupe de logements semble avoir conservé le nom de manière quasi confidentielle.

Nous avons ainsi proposé que l'espace services publics qui a été aménagé dans les locaux de l'ancien crédit agricole soit dénommé espace Ambroise Croizat, d'autant que de nombreux services à caractère social, tels le CCAS ou les services du conseil départemental, y sont installés. M. le Maire a bien enregistré la demande et l'a transmise à la présidente du Conseil Départemental pour avis. C'était en juin 2017 ; pas de suites à ce jour. Nous vous invitons donc, individuellement ou collectivement, à intervenir dans le même sens.